

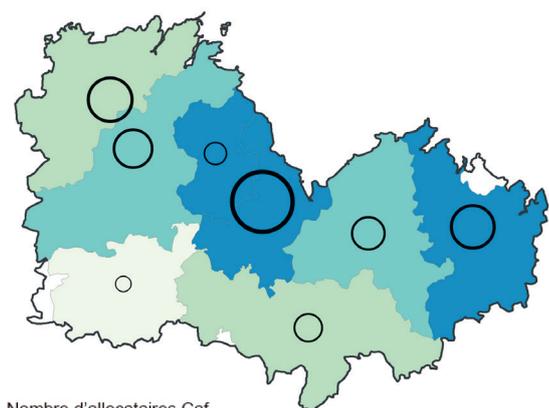
PORTRAIT SOCIAL

Caf des Côtes d'Armor

42 %
de la population
couverte

94 896
allocataires

“ Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Nombre d'allocataires Caf par EPCI

○ 27 671

○ 13 835,5

○ 2 767,1

Part des habitants couverts par la Caf

□ 27,3% à moins de 37,8%

□ 37,8% à moins de 40,1%

□ 40,1% à moins de 43,1%

□ 43,1% à moins de 45,9%

□ communes d'EPCI autre département

Sources : Caf 31/12/2016 et Insee RP 01/01/2013
© IGN © Geofla 2.0.2015

Près de 250 000 personnes sont couvertes par la Caf en 2016. Ainsi, la Caf couvre de 33 % à 46 % de la population selon les communautés de communes.

Le montant moyen des prestations légales perçues par les allocataires des Côtes d'Armor en décembre 2016 est de 423 €. Il est supérieur à la moyenne régionale (403 €) mais reste inférieur à la moyenne nationale (440 €).

Les allocataires de la Caf des Côtes d'Armor sont principalement des couples avec enfants (42 %) et des allocataires isolés (39 %). Enfin, 15 % des allocataires sont des familles monoparentales et 4 % des couples sans enfant.

Environ 62 % des allocataires des Côtes d'Armor sont dépendants à moins de 25 % des prestations et 14 % en sont totalement dépendants, c'est à dire qu'il s'agit de leur seule source de revenus.

Un allocataire est un responsable de dossier, qui a perçu au moins une prestation légale au titre du mois de décembre 2016. Les personnes couvertes par les prestations sont les allocataires, leurs conjoints ou concubins et les enfants et autres personnes qu'ils peuvent avoir à charge. Le taux de couverture Caf est la part de la population totale qui est couverte par au moins une prestation légale.



Petite enfance



Enfance
et parentalité



Logement
et cadre de vie



Solidarité
et insertion



Zoom sur
la prime d'activité



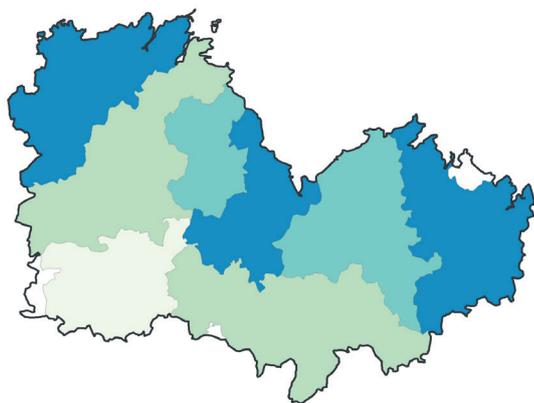
Petite enfance



AIDER LES FAMILLES À CONCILIER VIE PROFESSIONNELLE, VIE FAMILIALE ET VIE SOCIALE

“

Capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans



Capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans

50,5 à moins de 66,0

66,0 à moins de 73,6

73,6 à moins de 76,6

76,6 à moins de 82,2

communes d'EPCI autre département

Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2014
© IGN © GeoFla 2.0.2016

”

La Caf soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants par le biais de financements en direction des équipements et de prestations individuelles versées aux familles. Avec un total de 13 632 places pour 18 080 enfants âgés de moins de 3 ans, la capacité d'accueil s'élève à 75 places pour 100 enfants. Elle varie de 59 % à 81 % selon les communautés de communes.

Une aide, désormais appelée prestation partagée d'éducation de l'enfant, peut être attribuée aux parents choisissant d'interrompre leur activité professionnelle pour élever leur enfant. Cette prestation couvre un enfant sur dix âgés de moins de 3 ans en Côtes d'Armor.

Modalités de calcul de la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans :

L'offre correspond au nombre de places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans en établissement d'accueil du jeune enfant, en classes préélémentaires, auprès d'assistants maternels et par la garde des enfants par des salariés employés au domicile des parents. Cette offre est divisée par le nombre d'enfants de moins de 3 ans estimé dans le département.



Enfance et parentalité



SOUTENIR LA FONCTION PARENTALE ET FACILITER LES RELATIONS PARENTS-ENFANTS

Allocataires percevant des prestations liées à l'entretien des enfants

	Département		Région	France métropolitaine
	Allocataires	Part des foyers allocataires		
Allocations familiales	40 158	42 %	40 %	38 %
Complément familial	7 456	8 %	7 %	7 %
Allocation de soutien familial	4 755	5 %	4 %	5 %
Allocation de rentrée scolaire	23 606	25 %	22 %	24 %
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	1 187	1 %	2 %	2 %

Source : Caf 2016

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement des prestations destinées à l'entretien des enfants, ainsi 42 % des allocataires bénéficient des allocations familiales, ce qui est supérieur à la moyenne nationale (38 %).

Intervenant à des moments clés de la vie des parents, la Caf a versé, en 2016, l'allocation de rentrée scolaire à près de 24 000 familles, l'allocation de soutien familial à 4 755 familles et l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé à 1 200 familles.

La Caf témoigne également de son engagement par la mise en œuvre d'une offre diversifiée de soutien à la parentalité. En 2016, la Caf a financé 17 structures développant des actions retenues par le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap), 1 service de médiation familiale, 5 lieux d'accueil enfants-parents (Laep), et 7 contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, qui permettent de renforcer les liens entre les familles et l'école.

2

PORTRAIT SOCIAL



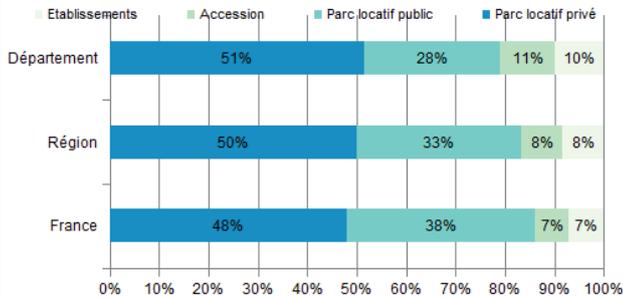
Logement et cadre de vie



SOUTENIR LES FAMILLES DANS LEURS RELATIONS AVEC L'ENVIRONNEMENT



Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 2016

En matière de logement, les aides personnelles versées par la Caf constituent un axe majeur, l'objectif visant à réduire la part du budget des familles consacrée à ce poste de dépense.

En 2016, le département dénombre 44 309 bénéficiaires d'une aide au logement, soit 47 % des allocataires (50 % au niveau national).

Un allocataire sur deux bénéficiaires d'aide au logement réside dans le parc locatif privé, situation comparable au

niveau régional et national tandis que 28 % d'entre eux résident dans le parc locatif public (33% au niveau régional et 38 % au niveau national). Les accédants à la propriété représentent 11 % des allocataires bénéficiaires d'aides au logement (8 % en Bretagne).

Environ 14 % des allocataires du parc privé supportent un taux d'effort supérieur à 40 % (24 % au niveau national) contre 4 % dans le parc public.

Le taux d'effort net correspond à la part des ressources que les allocataires consacrent au paiement de leur loyer, après la perception de l'aide au logement.

La dégressivité des aides au logement depuis le 1^{er} juillet 2016

Cette mesure prévoit l'instauration de nouveaux plafonds de loyer, variant selon la taille de la famille et la zone géographique. À partir de ces nouveaux seuils, les aides au logement peuvent diminuer et même être supprimées. Elle permet de lutter contre les loyers trop élevés et d'attribuer les aides au logement aux ménages supportant un loyer en correspondance avec leur composition familiale. Cette disposition ne s'applique cependant pas aux bénéficiaires d'Allocation aux adultes handicapés, d'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé et aux personnes en logement meublé.



Solidarité et insertion



CRÉER LES CONDITIONS FAVORABLES À L'AUTONOMIE, À L'INSERTION ET AU RETOUR À L'EMPLOI

Pour aider les personnes les plus démunies, la Caf verse le Revenu de solidarité active et l'Allocation pour adultes handicapés. En 2016, 19 566 allocataires perçoivent l'un des minima sociaux versés par la Caf des Côtes d'Armor.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le volet activité du Revenu de solidarité active (Rsa) est remplacé par la prime d'activité ; le Rsa socle est maintenu. En Côtes d'Armor la composante socle du revenu de solidarité active (Rsa) est versée à 9 780 foyers, en baisse de 5 % par rapport à 2015. Cette diminution concerne l'ensemble des foyers, qu'ils bénéficient ou non d'une majoration de leur allocation liée à leur situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître (1 263 foyers en 2016 ; -4 % par rapport à 2015).

L'incitation à la reprise d'une activité professionnelle par le mécanisme du cumul intégral

Pour accompagner les transitions vers une reprise d'activité des allocataires de ce minimum social, le mécanisme d'intéressement permettant de cumuler le bénéfice du Rsa avec les nouveaux revenus d'activité concerne près de

Allocataires percevant un minimum social

	Département
Bénéficiaires du Rsa socle	9 780
dont bénéficiaires du Rsa socle majoré	1 263
Bénéficiaires de l'Aah	9 764
dont bénéficiaires de l'Aah en emploi	1 566

Source : Caf 2016

5 % des bénéficiaires du Rsa en Côtes d'Armor. L'objectif est d'inciter et aider ces allocataires qui s'inscrivent dans une démarche de réinsertion dans le monde du travail à faire face à leurs dépenses sans se fragiliser.

En décembre 2016, l'Aah est versée à 9 764 adultes de plus de 20 ans. Au total, 17 % d'entre eux sont en emploi, 815 travaillent en milieu protégé et 751 en milieu ordinaire.



Prime d'activité

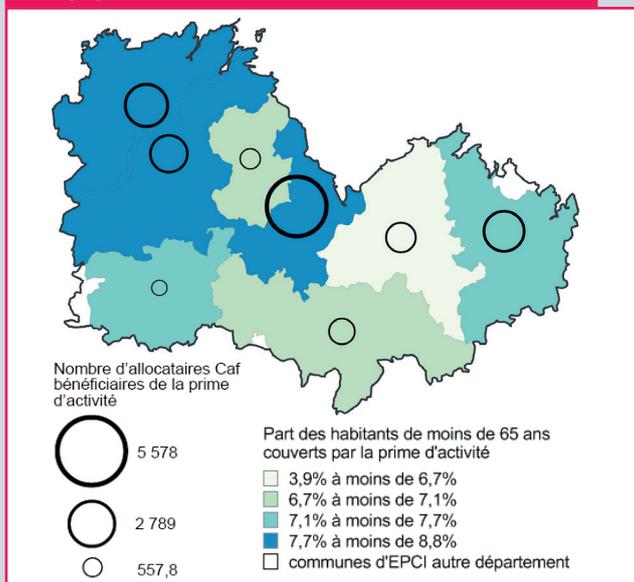


Allocataires percevant la prime d'activité

	Département		Région		France métropolitaine
	Allocataires	Part des foyers allocataires			
Bénéficiaires de la prime d'activité	18 249				
dont majoration pour isolement	1 407	8 %	7 %		7 %
dont moins de 25 ans	3 285	18 %	20 %		17 %
dont isolés	9 642	53 %	57 %		52 %
Montant moyen versé	152 €		146 €		157 €

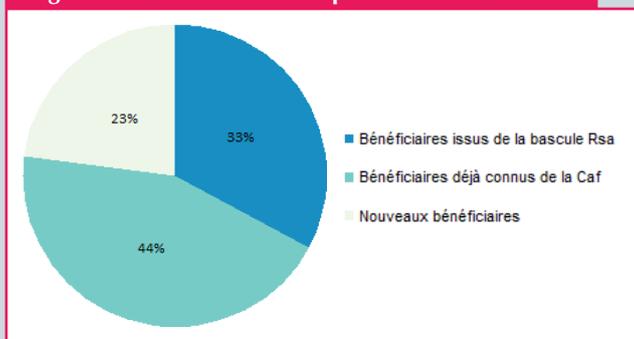
Source : Caf 2016

Nombre d'allocataires de la prime d'activité et part de la population couverte



Sources : Caf 31/12/2016 et Insee RP 01/01/2013
© IGN © Geofla 2.0.2015

Origine des bénéficiaires de la prime d'activité



Source : Caf 2016

La loi n°2015-994 du 17 août 2015, relative au dialogue social et à l'emploi, instaure la mise en place au 1^{er} janvier 2016 de la prime d'activité. Cette nouvelle prestation remplace le volet « activité » du Revenu de solidarité active (Rsa) ainsi que la prime pour l'emploi (Ppe). Elle est destinée aux personnes exerçant une activité professionnelle : salariés ou travailleurs indépendants mais elle est aussi ouverte aux étudiants salariés et apprentis à condition de justifier d'un montant minimal de rémunération.

Fin 2016, elle est versée par la Caf à 18 249 bénéficiaires résidant en Côtes d'Armor pour un montant moyen de 152 €. Parmi eux, 1 407 allocataires bénéficient d'une majoration liée à leur situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître. En ajoutant aux allocataires, leurs éventuels conjoints, enfant(s) ou autres personnes à charge, la prime d'activité couvre 35 099 personnes dans le département. La part de personnes couvertes par la prime d'activité varie de 6,2 % dans la communauté de communes de Lamballe Terre et Mer à 8,7 % dans la communauté de communes de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Les jeunes de 18 à 24 ans concernés aussi par la prime d'activité

Pour 18 % des foyers, l'allocataire est un jeune âgé de moins de 25 ans. Par ailleurs, plus de la moitié des bénéficiaires de la prime d'activité (56 %) sont des personnes isolées et près du quart (23 %) des familles monoparentales ; parmi l'ensemble des familles avec enfant(s), 58 % sont des parents qui élèvent seul leur enfant. Le montant moyen versé en décembre 2016 est de 152 €. Il varie de 115 € en moyenne pour une personne isolée à 207 € pour une famille monoparentale. Les couples sans enfants(s) perçoivent en moyenne 160 €, et ceux avec enfants 192 €.

Un bénéficiaire sur trois de la prime d'activité a basculé automatiquement du Rsa activité, 44 % percevaient d'autres prestations et 23 % étaient inconnus de la Caf.

Ces 4 190 nouveaux allocataires correspondent principalement à une population jeune, active et isolée. En effet, 34 % d'entre eux sont âgés de moins de 25 ans et 90 % sont isolés.

Les fichiers statistiques utilisés pour cette publication sont issus des bases de gestion des droits des allocataires, constitués 6 semaines après la fin du mois de droit étudié (fichiers Bénétrim et Filéas). Toute extraction plus tardive aboutirait à un dénombrement des droits de chaque trimestre supérieur, en raison des actualisations de dossiers qui ont lieu postérieurement à la date d'extraction des fichiers.